

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par
M. Huyghe

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 3, après le mot :

« culte »,

insérer les mots :

« ou considéré comme tel ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, après le mot :

« culte »,

insérer les mots :

« ou considérés comme tels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure de façon explicite les mosquées et lieux de cultes clandestins.